

**DECISIONS AYANT RECONNU L'ORIGINALITE DE PHOTOGRAPHIES**

Photographies d'évènements sportifs, politiques ou autres

<b>ORIGINALITE D'UNE PHOTOGRAPHIE EVENEMENTS SPORTIFS POLITIQUES OU AUTRES</b>	
Le photographe ne s'est pas contenté de réaliser une prise de vue banale des personnages et des situations fixés par lui. <b>Il a effectué une recherche particulière</b> non seulement du positionnement de chacun des sujets mais également pour certains d'entre eux de son cadrage <b>en retenant arbitrairement un détail particulier</b> du personnage et/ou de la situation, que ce positionnement a fait l'objet de <b>choix esthétiques particuliers</b> en opposition ou en complémentarité les uns par rapport aux autres, <b>créant ainsi une dynamique particulière sur les clichés.</b>	CA Paris-02.02.2018-RG 16/25462
Les photographies sont manifestement le résultat <b>d'un choix personnel</b> et original du photographe <b>qui a su percevoir mieux qu'un autre la portée singulière d'une situation</b> justifiant à l'instant précis le déclenchement de son appareil photographique. Ainsi dans chacune des photographies, notamment pendant les scènes de match, <b>le photographe a su montrer</b> au travers de ses clichés, la détermination des joueurs, leurs qualités humaines, leurs qualités physiques, les sentiments révélés par la pratique de la compétition, l'exaltation procurée par une victoire, la déception ressentie en cas de défaite, la souffrance physique et mentale, le sentiment du joueur qui comprend qu'il va marquer.	CA Lyon-15.01.2019-RG 17/04320
Le <b>choix de la pose des personnages</b> en une disposition symétrique (Samuel BECKETT de face, Bram VAN VELDE et Adrien MAEGHT de trois quarts, l'un en face de l'autre), révèle le <b>caractère construit de la photographie</b> qui met en valeur le personnage central. Le <b>contraste des lumières</b> qui définit un fond blanc sur lequel se détache la figure centrale procède également <b>d'un choix créatif</b> personnel de l'auteur qui par son angle de vue a mis en valeur les personnages.	CA Paris-04.09.2009-RG 07/22016
Bien qu'il s'agisse d'une photographie de circonstance, le choix créatif de l'auteur ressort néanmoins <b>d'un choix esthétique qui a permis d'obtenir l'uniformité de l'arrière-plan par l'usage du flash</b> , ce qui permet de centrer l'attention sur les personnes du premier plan et plus particulièrement sur Marc CHAGALL.	CA Paris-04.09.2009-RG 07/22016
La photographie représente principalement les filles d'Adrien MAEGHT en compagnie d'André MALRAUX. Le photographe <b>ne s'est pas contenté de saisir de manière automatique et purement technique l'instant</b> , mais par le <b>cadrage</b> (prise de la photographie en plongée, de sorte que la vision se porte essentiellement sur les enfants), le <b>choix de l'éclairage</b> , (l'utilisation du flash), a su mettre en valeur, par une <b>mise en scène personnelle</b> qui révèle sa personnalité, le moment de la remise de la clé de la Fondation.	CA Paris-04.09.2009-RG 07/22016
Le photographe a fait le <b>choix d'un cadrage</b> coupant le visage mais conservant l'œil de façon à montrer la détermination de l'athlète et en <b>faire une 'allégorie vivante' de l'athlétisme.</b> Pour la seconde photo, le photographe a fait le <b>choix d'un angle de prise de vue, en surplomb</b> , dans la ligne exacte du tapis rouge et <b>d'un cadrage</b> de façon à présenter la scène sur fond rouge avec destruction de l'effet de perspective de l'ensemble.	CA Versailles-15.07.2015- RG 13/07057
Le photographe a réalisé une série de photographies, pour une association humanitaire ayant organisé le 'convoyage' d'une fillette malgache devant être opérée à Brest. Si les prises de vues ont été réalisées en fonction du sujet, du thème à photographier, ainsi que des circonstances et des lieux	CA Paris-16.03.2011-RG 09/19513

<p>dans lesquels les faits se sont déroulés, relevant d'un travail documentaire de professionnel en situation réelle, et non d'un travail photographique préparé en studio, les <b>choix opérés quant à l'instant de prise de vue, au positionnement des personnages, au point de vue, au cadrage et à la mise en évidence des émotions</b>, crée pour chaque photographie <b>une combinaison d'ensemble d'éléments caractéristiques</b>, qui confère à chacune d'elle une <b>physionomie propre</b> la distinguant d'autres clichés du même genre et traduisant un <b>parti-pris esthétique</b> empreint de la personnalité de leur auteur, malgré les contraintes d'un tel reportage.</p>	
<p>La photographie est un portrait réalisé à l'occasion d'une interview. L'originalité de sa photographie procède de la <b>combinaison des choix de sujet, de lieu de prise de vue (terrasse d'un café), de cadrage et d'angle de prise de vue (fond du décor 'flouté'), de flash (lumière indirecte pour le teint du visage), de pose du sujet (correspondant à la teneur de l'article), de mise en scène (devant son journal intime en écho au sujet traité) et de vêtements (rappelant la couleur des yeux du sujet)</b>. Si certains des choix ou éléments qui composent le cliché en cause sont connus comme relevant d'un savoir-faire technique (tel l'emploi d'un flash ou d'un floutage) et que, pris séparément, ils appartiennent au fonds commun de l'univers de la photographie, ou du portrait d'une personne présentée comme relevant d'un sujet d'actualité, en revanche, <b>la combinaison de ces choix, nullement imposés même s'ils sont effectués pour illustrer un reportage déterminé</b>, confère incontestablement à cette photographie une <b>physionomie propre</b> (de mise en valeur du sujet) qui la distingue d'autres clichés du même genre et qui traduit un <b>parti-pris esthétique</b> empreint de la personnalité de son auteur.</p>	<p>CA Paris-09.12.2014-RG 13/10236</p>
<p>S'agissant d'un reportage photographique réalisé à l'occasion d'un salon consacré à la coiffure, chacune des photos démontre <b>un réel effort créatif pour mettre en valeur</b> les coiffures réalisées, soit par <b>l'angle de prise de vue</b>, soit par un <b>cadrage plus ou moins large</b> dans la représentation du mannequin et du coiffeur pendant son travail, soit par le <b>choix très précis de l'instant de la prise de vue</b> selon l'attitude du mannequin et son expression, et surtout par la juxtaposition de ces différents éléments avec la saisie instantanée d'éclairages et de contrastes de lumières, même si le photographe ne les a pas lui-même installés, et ce dans des compositions qui vont bien au-delà d'une simple représentation statique de coiffures ou d'un savoir-faire simplement technique. <b>S'agissant de clichés instantanés, le choix du modèle et de la prestation en train d'être réalisée, du moment et de l'angle de la prise de vue, des contrastes de couleurs ou de reliefs traduisent une vraie recherche artistique reflétant le regard personnel du photographe.</b></p>	<p>CA Versailles-30.09.2010- RG 09/03831</p>
<p>Les deux photographies de foule revendiquées mettent en évidence pour la première (prise par le haut depuis la scène tout en permettant de voir les spectateurs) la fumée au-dessus de la foule paraissant se dégager d'une lumière blanche au centre de l'image, et pour la seconde quelques spectateurs au premier plan, en diagonale avec l'aspect obscur de la salle. <b>Ces clichés se distinguent nettement d'autres vues de foules lors d'un spectacle</b>, même lorsqu'elles présentent de la fumée ou des spectateurs en premier plan, ce qui démontre la grande diversité des effets visuels de foule pouvant être obtenus même dans le cadre contraint d'un spectacle. Les clichés représentant des interprètes sur scène sont originaux dès lors qu'ils montrent, que nonobstant le cadre, la lumière, la mise en scène ou les attitudes des sujets pendant le spectacle, <b>des choix arbitraires de mise en valeur par un travail propre du photographe lors de la prise de vue, et le cas échéant lors du retouchage, en particulier sur des effets combinés de contraste de couleurs, de profondeur, de flous, de prise dans le champ et/ou de mise au niveau de l'artiste afin de donner à voir l'émotion de son interprétation tout en attirant l'attention sur la</b></p>	<p>CA Paris-09.11.2018-RG 17/11524</p>

<p><b>dynamique du spectacle.</b> Il en résulte que <b>les clichés dont s'agit se dégagent de manière suffisamment nette et significative de clichés de photographes procédant d'autres choix</b> de mise en place, de retouchage ou de prise de vue, et en particulier des clichés. Si certains éléments qui composent les photographies en cause sont effectivement déjà connus, s'agissant d'un travail de représentation de foule ou d'interprètes lors de spectacles musicaux en situation réelle et que, pris séparément, ils appartiennent au fonds commun de l'univers de la photographie documentaire professionnelle tendant à promouvoir ces spectacles et/ou artistes, en revanche, leur <b>combinaison confère à chacune de ces photographies une physionomie propre qui la distingue des autres clichés du même genre</b> et qui traduit un <b>parti-pris esthétique</b> empreint de la personnalité de son auteur (mise en exergue d'une expression ou émotion de l'interprète, ou d'une ambiance de foule relevant d'un effort créatif au-delà du simple choix du moment photographié, du cliché retenu ou de la mise en œuvre d'un savoir-faire technique).</p>	
<p>La photographie représente un homme assis jambes croisées sur la pelouse d'un stade vide, mais parsemée de feuilles dorées, les bras et le regard levés vers le ciel tandis que virevoltent les feuilles qu'il semble avoir jeté au-dessus de sa tête. Cette photographie révèle un moment d'euphorie chez une personne qui, de joie, lève les bras au ciel dans un mouvement d'incantation ou de remerciement, les feuilles virevoltant semblables à des feuilles d'or pouvant symboliser la richesse ou la gloire se détachant par contraste de la lumière des projecteurs et du fond sombre du stade. <b>Les poses et les attitudes du sujet, le décor et l'angle de prise de vue font que cette photographie révèle l'empreinte de la personnalité du photographe.</b></p>	<p>CAParis-24.02.2012-R G10/10583</p>
<p>M. [R], qui <b>décrit le contexte et ses intentions</b>, ainsi que les choix qu'il a opérés pour réaliser ce cliché, en particulier le choix de cadrage aux fins que le cliché comprenne à la fois les manifestants allongés sur le trottoir, les fenêtres du laboratoire visé, dont l'une est recouverte d'affiches "Danger public - Fermeture", ainsi que l'entrée d'un commerce au fond montrant l'incongruité de la scène ; il justifie ce faisant de l'originalité de la photographie prise le 29 janvier 1993.</p>	<p>Tribunal judiciaire de Paris, 22 juin 2023, 23/04240</p>